



**BASSINS VERSANTS DES
PYRÉNÉES ARIÉGEOISES**

**Commission Locale de l'Eau du SAGE des
Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises**

Délibération n° 11-07-2024/3

**Approbation de la réponse de la structure porteuse
au bilan de la concertation préalable**

La Commission Locale de l'Eau du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises, dûment convoquée le jeudi 11 juillet 2024 à 9H30, s'est réunie au Conseil Départemental de l'Ariège, sous la Présidence de M. Jean-Paul FERRE.

➤ **LES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES :**

Etaient présents :

M. Jean-Paul FERRE, M. Henri BENABENT, Mme Patricia QUINAT-RAYNAUD, M. Jean-Luc ROUAN, M. Xavier CAUX, M. Jean-Jacques MARTINEZ, Mme Joëlle CHALAVOUX, Mme Jessica MIQUEL, M. Pierre VIEL, M. Alain METGE, M. Daniel BESNARD, Mme Sylvie BRINGUIER, M. Michel AUDINOS, M. Jérôme BLASQUEZ

Ont donné pouvoir

M. Jean-Jacques RAMADE
M. David-Olivier CARLIER

A :

M. Jean-Paul FERRE
M. Jean-Jacques MARTINEZ

Etaient absents, excusés :

M. André PECHIN, M. Alain SOULE, M. Georges ARMENGOL, M. Daniel ARTAUD, M. André VIDAL

Etaient absents :

M. Pascal CHICOT, M. Jean-Louis REMY, M. Gilbert HEBRARD, M. Guillaume LOPEZ, M. Manuel SARDA, M. Daniel GERAUD, M. Nicolas DIGOUDE, M. François VANDERSTRAETEN, Mme Juliette AMIOT, M. Joël CAZAJUS, Mme Pascale CANAL, Mme Estelle VILESPY, M. Daniel GONCALVES, M. Bernard LAMARY, M. Claude CANSINO, M. David COMMINGES, M. Loïc GOJARD, M. Nicolas GARCIA, M. Marc SANCHEZ

➤ **LES REPRESENTANTS DES USAGERS :**

Etaient présents :

Chambre agriculture 31 (Mme Christel CARPENTIER), Fédération régionale d'agriculture biologique (M. Philippe ASSEMAT), CCI 09 (M. Renaud CHAMPREDONDE), EDF Hydro (M. Serge PAYRE), UNICEM Midi-Pyrénées (M. Laurent ROUSSEL), ANA-CEN (Mme Anne TISON), ANPER-CEA (M. Jean-Pierre JENN)

Ont donné pouvoir

FNE Midi Pyrénées (M. Henri DELRIEU)

A :

ANPER-CEA (M. Jean-Pierre JENN)

Etaient absents, excusés :

Chambre agriculture 09 (M. Nicolas PUJOL), Fédération des moulins de France (M. Patrick SUILHARD), Fédération de pêche 09 (M. Laurent GARMENDIA)

Etaient absents :

Chambre agriculture 11 (M. Daniel CASTEIGNAU), Organisme Unique Vallée de l'Ariège (Mme Nicole QUILLIEN), Organisme Unique Garonne Amont (M. Serge BOUSCATEL), Syndicat des propriétaires forestiers privés d'Ariège (M. Jean GUICHOU), Energialys (M. Alexandre LAROQUE), Comité Régional Occitanie de Canoë-Kayak (M. Eric BIAU), Ariège Pyrénées Tourisme (M. Michel PICHAN), UFC Que choisir (M. Jacques ABIVEN), Fédération de pêche 31 (M. Norbert DELPHIN), Fédération de pêche 11 (M. David FERNANDEZ)

➤ LES REPRESENTANTS DE L'ETAT :

Etaient présents :

Préfecture de l'Ariège DDT09 (M. Siegfried CLOUSEAU), Agence de l'Eau Adour Garonne (M. Matthieu MAGDELAINE), ARS Occitanie (M. Stéphane WAGNER), DREAL Occitanie (M. Anne VUILLET)

Etaient absents, excusés :

DDT31 (Mme Valérie FAGES), DDTM11

Etaient absents :

Préfet coordonnateur de Bassin (représenté par la DREAL Occitanie, M. Anthony DELHAISE), DDTM66 (M. Thomas LEDUC), DRAAF (M. Florent GUHL), Office Français de la Biodiversité Région Occitanie (M. Stéphane DI MAURO), ONF (Mme Marguerite DELAVAL), CRPF (M. Emmanuel ROUYER)

Etaient également présents :

CD09 Directrice Adjointe DAATE (Mme Guylaine AUTHIER), CD09 DAATE-Service Eau (Mme Karine ORUS DULAC), CD09 DAATE-Service Eau (M. Florian TESTA), CD09 DAATE-Service Eau (Mme Emilie VIE), Garants de la CNDP (Mme Anne Isabelle PARDINEILLE et M. Jean-François COUMEL), Conseil Départemental 31 (M. Vincent RIBOT), Chambre d'Agriculture de l'Aude (Mme Marine ALBERT), Chambre d'Agriculture de l'Ariège (Mme Elise LLOBET), SMDEA 09 (M. Patrick RESCANIERES), ECLECTIC Expérience (Madame Sofia ALIAMET), IREEDD (Messieurs Fady HAMADE et Pascal CHANE POI SANE), SBGH (M. Jean-Christophe CID), Institution des Eaux de la Montagne Noire (Mme Sandrine BOISARD-CASTAN), PNR PA (Mme Luce RAMEIL), SCOT Vallée de l'Ariège (Mesdames Marine MONREDON et Amandine COUREAU), SYMAR Val d'Ariège (Mme Marie BERTHELOT), DDT09 (Mme Manon GIRARD)

VU, la réception du bilan de la concertation de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) au titre de la concertation préalable décidée au titre de l'article L 121-17 du Code de l'Environnement, reçu le 31 mai 2024 et envoyé aux membres du Bureau de la CLE le 5 juin 2024 et aux membres de la CLE le 13 juin 2024.

VU, la présentation en séance faite aux membres de la CLE, par les garants de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), du bilan de la concertation préalable décidée au titre de l'article L 121-17 du Code de l'Environnement,

VU, la réponse au bilan des garants de la CNPD, du Conseil Départemental de l'Ariège, structure porteuse du SAGE, envoyée le 26 juin aux membres de la CLE.

VU, la présentation faite en séance par le Président du SAGE aux membres de la CLE,

DECISION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Le Président propose à l'assemblée d'approuver la réponse du Conseil Départemental de l'Ariège, structure porteuse du SAGE, au bilan de la concertation préalable.

Le Président met la proposition au vote :

26 POUR

2 CONTRE

0 ABSTENTIONS

Ainsi fait et délibéré,

Le Président de la CLE du SAGE BVPA,



Jean-Paul FERRE